



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Marseille, le

21 DEC. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE
LA LEGALITE ET DE
L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Elections
et de la Règlementation

- ARRETE -

portant désignation des membres de la
commission de contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de
CEYRESTE

EL n° 2018-23

Le Préfet de la région
Provence, Alpes, Côte-d'azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de CEYRESTE en date du 7 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de CEYRESTE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LACOMBLEZ	Bernard
Titulaire	MOMBELLI	Nicole
Titulaire	RUINI	André
<i>Suppléant</i>	RICO	Joëlle
<i>Suppléant</i>	CERVETTI	Florence
<i>Suppléant</i>	BLANC	Olivier

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ROUX	Elisabeth
Titulaire	DELOGU	Antonio
<i>Suppléant</i>	Néant	Néant
<i>Suppléant</i>	Néant	Néant

ARTICLE 2: Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de CEYRESTE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint



Nicolas DUTAUD